COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER DE L'ÉCOLE DE DROIT DE TOULOUSE
24 juin 2025 – 14h30
Salle R010

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BASSANO	Marie	X				
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier	X				
A	BORIES	Clémentine	X				
A	JULLIAN	Nadège		X			
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	POUMARÈDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier	X				
B	BOUIX	Caroline	X				
B	GOUT	Philippe	X				
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	XAVIER BIOY	14H30
B	NI CHIOSAIN	Bairbre	X				
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	PHILIPPE GOUT	14H30
BIATSS	FOSTITCHENKO	Jennifer	X				
BIATSS	HIMBERT	Cyril	X				
BIATSS	LAVOIX	Quentin	X				

COLLEGE Usagers licence, Master et doctorants	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
LICENCE	NOTTIN Justine	Titulaire	X				
	LEPREUX Jules	Suppléant					
MASTER	WOLFF Élisa	Titulaire	X				
	DELGADO Alex	Suppléant					
DOCTORANTS	CHAZELLE Alexandre	Titulaire					
	DESBOIS Yaëlle	Suppléante					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire					

Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	LECLERCQ Sandrine	Titulaire	X				
	BRUNIN Laëtitia	Suppléante					
École des Avocats du Sud-ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire					
Personnalités élues	BARBIER SANDRINE	Titulaire			X	Clémentine BORIES	14H30
	CAMBON-THOMSEN ANNE	Titulaire					
		Titulaire					
Institut National de la Formation Notariale de Toulouse	COUREAU Véronique	Titulaire			X	Matthieu POUMARÈDE	14H30
AIRBUS Group	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
Représentant des magistrats de l'ordre administratif désigné par le Président de la Cour administrative d'appel de Toulouse	REY-BÈTHBÉDER ÉRIC	Titulaire					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIE SYLVIE	Titulaire			X	Matthieu POUMARÈDE	14H30

INVITES	**NOM**	**Prénom**	**Fonction**	**Présent**
Madame	CITERICI	Hélène	Secrétaire Général École de droit de Toulouse	X
Madame	BENTAÏEB	Loubna	Assistante de direction École de droit de Toulouse	X
Monsieur	KENFACK	Hugues	Président de l'université Toulouse Capitole	
Monsieur			Direction du conseil de l'unité de recherche de l'École de droit	
Monsieur			Direction du conseil des études de l'École de droit	
Monsieur	BEAUSSONIE	Guillaume	Direction de l'École doctorale droit et science politique	
Madame	JACQUEMIN	Zoé	Direction École Européenne de droit (ESL)	
Monsieur	AMILHAT	Mathias	Direction de l'Institut d'Étude Judiciaires (IEJ)	
Monsieur	FAISY	Frédéric	Direction générale de services de l'Université Toulouse Capitole	
Monsieur	MARTY	Marcel	Direction des bibliothèques et de la documentation	
Madame	MANGEMATIN	Céline	Direction de l'Executive Education and Digital University (EEDU)	
Madame	JOSHI	Madhura	Direction du département langues et cultures de l'Université Toulouse Capitole	
Madame	FABAS SERLOTEEN	Anne-Laure	Direction du campus université Toulouse Capitole de Montauban	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de service scolarité Licence de l'École de droit	
Madame	PINQUIÉ	Marie-Pierre	Chef de service scolarité Master de l'École de droit	X

Le conseil débute à 14h30.

Il est donné lecture des procurations.

Ce conseil d'administration a un caractère un peu particulier : il est principalement consacré à la mise en place de nos nouvelles institutions.
Les conseils, dans leur forme stabilisée, débuteront réellement à compter du mois d'octobre. D'ici là, il nous revient encore de finaliser l'architecture institutionnelle de l'École de droit de Toulouse.

1. Élections

1 – A. Élection d'une personnalité extérieure

Lors du conseil d'administration du 10 juin dernier, deux personnalités extérieures ont été élues :

- Mme **Anne Cambon-Thomsen**, directrice honoraire de recherche au CNRS ;
- Mme **Sandrine Barbier**, directrice adjointe des affaires juridiques au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il convient à présent de désigner une troisième personnalité extérieure : Mme **Martine de Boisdeffre**, qui a accepté notre proposition.

Mme de Boisdeffre est actuellement présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État (jusqu'à la fin du mois d'août). Elle a mené une carrière importante au sein de la haute administration :

- dernière directrice des Archives nationales avant leur transformation en service interministériel ;
- fonctions de conseillère pédagogique à l'ENM sur certains aspects de la formation ;
- ancienne présidente de l'établissement public des Invalides.

Il s'agit d'une haute personnalité de l'État.

Dans un second temps, il sera proposé de la désigner comme **présidente du futur conseil d'administration**, fonction qu'elle a également acceptée, avec une prise de fonctions au début du mois de septembre.

Le profil de Madame Martine de Boisdeffre apparaît particulièrement adapté pour accompagner l'établissement et le « tirer vers le haut », notamment durant les trois années de son mandat.

Scrutin : 17 votants, 5 procurations.
Résultat : Mme **Martine de Boisdeffre** obtient **22 voix pour**, **0 contre**, **0 abstention**.
Sa désignation comme personnalité extérieure est **adoptée à l'unanimité**.

1 – B. Élection du doyen de l'École de droit de Toulouse

Pour cette élection, M. le doyen **Matthieu Poumarède**, unique candidat, confie la présidence de séance à Mme **Romy Sutra** et Mme **Hélène Citerici** et quitte la salle.

Scrutin : 17 votants, 5 procurations.
Résultat : la candidature de M. **Matthieu Poumarède** recueille **22 voix pour**, **0 contre**, **0**

abstention.
La candidature de M. Poumarède est **adoptée à l'unanimité**.

Mot du doyen

M. le doyen remercie les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils accordent au projet depuis trois ans, ainsi que l'ensemble des équipes engagées :

- les enseignants-chercheurs, en particulier le vice-doyen, M. **Xavier Bioy**, et toute l'équipe décanale ;
- l'équipe administrative et les services de scolarité, qui se mobilisent sans compter au service de l'École et des projets en cours.

Une **nouvelle équipe de direction** sera installée dans les prochains jours, avec l'arrivée de nouveaux membres au sein du conseil, porteurs d'une énergie et d'idées nouvelles. Plusieurs défis majeurs se présentent :

1. **La formation** : repenser en profondeur et de façon pertinente la carte de formation à l'horizon 2027, afin de préparer des étudiants qui entreront sur le marché du travail en 2032.
2. **La recherche** : conforter l'unité de recherche désormais constituée, que l'École de droit soutiendra financièrement et humainement.
3. **Le bâtiment droit** : participer activement à sa conception, son élaboration et son financement, car contribuer à son financement, c'est aussi pouvoir peser sur les choix d'un bâtiment conçu pour nos besoins.

Le doyen conclut en appelant à poursuivre, pour les prochaines années, le travail engagé depuis trois ans : travailler ensemble au sein de ce conseil pour prendre les meilleures décisions possibles au service de l'École de droit de Toulouse.

1 – C. Élection de la présidente du Conseil d'administration

La présidence du Conseil d'administration est une fonction **stratégique**. La présidente :

- participera aux trois conseils pléniers annuels ;
- accompagnera également l'École entre ces séances.

Cela suppose de définir une **méthode de travail** :

- les réunions plénières seront moins fréquentes ; le conseil devra donc préparer en amont des contenus et des propositions ;
- un mode de fonctionnement articulé autour de l'équipe décanale, chargée de la direction opérationnelle, et de **groupes de travail élargis**, permettra de faire avancer le projet politique de l'École ;
- le Conseil d'administration votera les décisions structurantes (budget, offre de formation, etc.), tandis que les questions plus techniques (par exemple, les maquettes d'un DU) remonteront directement du Conseil des études.

Chaque conseil abordera ainsi des thématiques travaillées en amont par le Conseil d'administration et ses membres, en lien avec les personnalités extérieures, qu'elles soient locales ou non. C'est dans

ce cadre que la candidature de Mme **Martine de Boisdeffre**, personnalité extérieure, est proposée pour la présidence, son profil apparaissant particulièrement adapté pour ces trois premières années.

Scrutin : 17 votants, 5 procurations.
Résultat : Mme **Martine de Boisdeffre** obtient **22 voix pour**, **0 contre**, **0 abstention**.
Sa candidature à la présidence du Conseil d'administration est **adoptée à l'unanimité**.

2. Scolarité

2 – A. IEJ : MCC – préparation au CRFPA

Une légère modification de la maquette de l'IEJ et de la préparation au **CRFPA** est présentée. Le master se met en place, avec en son sein un **parcours Avocat**. Il s'agit principalement :

- de **rebasculer certaines heures** afin de rééquilibrer les matières, en particulier les questions de procédure, où les résultats des étudiants étaient perfectibles ;
- de redistribuer quelques heures de procédure au profit d'un volume plus homogène entre les différentes matières.

La préparation passe désormais en **100 % distanciel**. Une réflexion de fond sur la **compétitivité de l'IEJ face aux prépas privées** est engagée.

Ce point est **adopté à l'unanimité**.

2 – B. Master : maquette du DU *Compliance Officer*

Le **DU Compliance Officer**, existant depuis cinq ans, est actuellement opéré sous l'égide du PMD, en présentiel, et dirigé par le Pr **Marc Segonds**. Plusieurs évolutions sont envisagées, notamment :

- un passage en **distanciel** ;
- la question de son portage administratif : École de droit ou EEDU ?
- la mise en œuvre pratique : portage direct par l'École de droit ou via la société **Juriscampus**.

Pour l'instant, le Conseil se prononce uniquement sur la **maquette** ; les aspects de portage, de conventionnement et de financement seront discutés à la rentrée, pour un démarrage souhaité au **15 novembre**.

Fonctionnement actuel du DU :

- début la première semaine de septembre ;
- fin au mois d'août, avec un **grand oral** et des écrits en juillet ;
- formation en présentiel, le samedi de 8h à 13h ;
- entre **73 et 110 inscrits** chaque année ;
- public composé d'étudiants (à partir de bac +2) et de professionnels ;
- spécialisation en **anticorruption** et **anti-blanchiment**.

Les étudiants demandent depuis plusieurs années le **distanciel**, notamment en raison des stages dès le mois d'avril ; les professionnels y sont également favorables pour des raisons d'organisation. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte demande, renforcée par les **recommandations du Sénat en matière de délinquance financière**, qui insistent sur la formation des professionnels à la conformité (DU et masters 2).

La nouvelle maquette, sous le contrôle de Mme **Marie-Pierre Pinquié**, conserve la même structure générale, avec des aménagements d'examens :

- **Séminaires juridiques** : fondamentaux de l'anticorruption, de l'anti-blanchiment, de la régulation financière et de la déontologie ;
- mise en avant de la **déontologie** via un nouveau cours, pour répondre à la forte demande sur les conflits d'intérêts, la probité, etc. ;
- **Ateliers institutionnels** : travail sur les principales autorités et institutions concernées, en lien avec les évolutions pratiques ;
- évolution progressive des contenus (codes de conduite, cartographie des risques, évaluation des tiers, etc.) ;
- participation de praticiens devenus eux-mêmes **compliance officers**, intervenant lors de conférences ;
- présence d'entreprises partenaires au sens large (par ex. compliance officers d'ATR, Airbus, Commissariat à l'énergie atomique).

L'objectif est de **moderniser la maquette**, le principal changement étant l'**organisation et la digitalisation** de la formation, avec l'appui pédagogique et technique de Juriscampus.

Une correction est apportée en séance : dans la colonne « compensable » de la maquette, il est précisé qu'il faut indiquer « **oui** » pour la compensation des unités d'enseignement.

Ce point est **adopté à l'unanimité**.

3. Conventions

3 – A. Relations internationales : convention avec la *Ho Chi Minh City University of Law* (Vietnam)

Il s'agit d'une convention internationale avec la **Ho Chi Minh City University of Law**, composée :

- d'un **accord-cadre** ;
- d'un **accord de mobilité étudiante**.

Ce dispositif prolonge un partenariat existant : depuis 2018, l'Université Toulouse Capitole collabore avec cette université dans le cadre d'une **délocalisation de formation**.

L'accord de mobilité prévoit :

- deux cohortes d'étudiants pour une durée d'un an (quatre semestres) ;
- pour des étudiants en droit, de niveau licence à master 1 ;
- une durée de **cinq ans**.

L'université partenaire présente un **niveau académique comparable** à celui de l'Ecole de droit de Toulouse (UTC). Au Vietnam, le **bachelor** se déroule en 4 ans, le **master** en 2 ans, avec une année divisée en deux semestres, sur un modèle proche du nôtre.

Plusieurs demandes de mobilité sortante ont été formulées par les étudiants, justifiant la création de cet échange.

M. le doyen rappelle que l'**internationalisation** est un axe fort de l'École de droit de Toulouse. Dans le cadre du dialogue de gestion, une **antenne RI** dédiée à l'École a de nouveau été demandée, afin de travailler plus efficacement avec le SCREI. L'objectif est de rendre la stratégie d'internationalisation plus lisible et cohérente, sans remettre en cause l'existant, et de mieux coordonner les actions avec le SCREI tout en le déchargeant de certaines tâches.

Ce point est **adopté à l'unanimité**.

3 – B. IEJ : convention ENM – École de droit de Toulouse

Cette convention a déjà été votée en **CEVE**, en raison de contraintes de calendrier. Elle vient couronner le travail mené au sein de l'IEJ par les responsables du **Master Métiers de la justice**, préparation aux métiers de la justice.

Il s'agit d'une convention **tripartite** :

- École Nationale de la Magistrature (ENM) ;
- Cour d'appel ;
- École de droit de Toulouse.

Les magistrats de la Cour d'appel s'engagent fortement à accompagner ce master. La convention représente également une forme de **labellisation par l'ENM**, susceptible de s'accompagner à terme d'un soutien financier.

Ce master joue un rôle clé dans la formation des futurs avocats, et surtout dans la **réussite de nos étudiants au concours d'accès à l'ENM**. L'objectif suivant est de redevenir **centre écrit de concours**, ce que Toulouse n'est plus depuis 24 ans (les étudiants passant actuellement les écrits à Bordeaux ou Montpellier). Cette situation interroge leur maintien dans notre formation.

Pour redevenir centre de concours, le soutien du **parquet général** est indispensable, notamment pour mobiliser les magistrats à la surveillance des épreuves. L'École peut mettre à disposition des locaux et participer au financement, mais la réussite du projet suppose une forte implication matérielle et humaine de la magistrature.

La convention est conclue pour **3 ans** et devra être signée à la rentrée, en présence des étudiants, de la première présidente, du procureur général et d'un représentant de la directrice de l'ENM.

Ce point est **adopté à l'unanimité**.

4. Vie étudiante

4 – A. Désignation de l'équipe du BDE

Lors du conseil provisoire de mars, les statuts d'un **Bureau des étudiants (BDE)** avaient été adoptés. Un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des étudiants, afin de susciter des projets d'animation de la vie de l'École.

Deux projets, de nature très différente, ont été reçus :

1. Le projet de M. **Tom Durand**, intitulé « **BDE de l'École de droit de Toulouse** », qui comprend notamment un volet important consacré au **sport**, avec l'ambition de créer une équipe sportive propre à l'École, à l'image de TSE ou TSM.
2. Le projet de Mme **Shérine Ferah**, intitulé « **Clinique Juridique Étudiante de Toulouse** ».

Concernant la clinique juridique, M. le doyen rappelle qu'une initiative étudiante non encadrée avait été lancée l'année précédente. Elle avait dû être interrompue en raison de difficultés à obtenir la reconnaissance d'une clinique juridique auprès :

- du **CDAD**, qui se considère comme unique service public d'information et d'accès au droit ;
- du **barreau de Toulouse**, pour des raisons de concurrence.

Le développement d'une clinique juridique constitue un projet ambitieux. Les pistes évoquées sont les suivantes :

- travailler avec la **Région**, qui propose des financements, pour mettre en place une clinique destinée en priorité aux **étudiants du site toulousain** ;
- cibler des thématiques qui les concernent directement (baux d'habitation, contrat de travail, questions liées aux études) ;
- recruter un nombre suffisant d'étudiants motivés ;
- assurer leur **formation** et un encadrement par les enseignants, afin de garantir un cadre clair et sécurisé.

Le souhait de voir naître une clinique juridique portée par les étudiants est réel, mais le projet présenté n'est pas adapté dans le cadre de la **constitution du BDE**.

Scrutin : 17 votants, 5 procurations.
Résultats :

- Projet de M. **Tom Durand**, « BDE de l'École de droit de Toulouse » : **20 voix pour**.
-
- Projet de Mme **Shérine Ferah**, « Clinique Juridique Étudiante de Toulouse » : **0 voix pour 0 contre**, **2 abstentions**.

Le projet de M. Tom Durand est **adopté à la majorité** et le point est **adopté à l'unanimité**.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16 h 32**.